

AGENDA SOCIAL 2020

CONFIRMATION ET FORTES ATTENTES

La table ronde sur l'agenda social s'est tenue le 5 mars dernier.

POUR LA CFDT, CETTE TABLE RONDE A ÉTÉ L'OCCASION DE :

- **porter toutes les propositions** qu'elle a exprimées par voie de lettre ouverte et de courriers publics depuis octobre 2019 ;
- **faire le point sur ce que la CFDT a déjà obtenu** sur les mesures de réhumanisation des trains, des gares et sur le gel des réorganisations ;
- **faire de l'unité sociale et du socle de droits communs** à tous les cheminots une priorité absolue dans les négociations à venir.

QUE FAUT-IL RETENIR DE CETTE TABLE RONDE ?

GEL DES RÉORGANISATIONS

La CFDT avait interpellé la présidence du Groupe public dans une lettre ouverte en octobre 2019. Le président Farandou avait répondu à la demande de la CFDT en annonçant un gel des réorganisations pour le premier semestre. La consigne n'est manifestement pas partout respectée... L'enjeu prioritaire, c'est le changement de méthode : avant toute réorganisation, il faut prouver l'utilité sociale, organisationnelle et économique des changements, sans quoi, c'est une erreur. La direction a admis ce principe en inscrivant dans son relevé de décision la nécessité de mettre en place des concertations spécifiques de projet pour prouver la pertinence opérationnelle, humaine et sociale des évolutions d'organisation.

RÉHUMANISATION DES TRAINS ET DES GARES

Par son opération *Chrono'Gares*, la CFDT avait révélé la situation vécue par les cheminots aux guichets et les véritables temps d'attente.

C'est grâce à cette opération et à l'interpellation de la CFDT que la direction a mis en place le programme *30 min max*. Pour que l'intention devienne une réalité, il faut que des moyens humains y soient consacrés.

LA TABLE RONDE A CONFIRMÉ CE QUE LA CFDT AVAIT OBTENU : 100 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES ET DES RENFORTS PONCTUELS

Il faut que cet engagement soit le premier pas d'une politique de perspective pour la vente. Les mesures d'accompagnement des trains TER et TET correspondent à ce que la CFDT avait déjà obtenu dans un courrier du président du 28 janvier dernier.

RÉINTERNALISATION ET EMPLOIS

La CFDT demande depuis très longtemps que vérité soit faite sur la sous-traitance et l'externalisation : coûts, sécurité et social sont les trois dimensions qui doivent être traitées.

Dès l'arrivée de Jean-Pierre Farandou, la CFDT a signifié dans sa lettre ouverte que la politique de sous-traitance et d'externalisation devait être revue. La direction a marqué une réelle inflexion par rapport aux politiques précédentes en lançant une réflexion sur l'externalisation et en prenant la décision de réinternaliser des emplois.

Ces décisions concernent Réseau (500 emplois sur trois ans), Voyageurs (100 emplois au matériel) et SNCF, avec les métiers du numérique et de l'informatique (200 à 300 emplois sur les cinq ans à venir). Les volumes sont modestes et ne couvrent pas l'ensemble des besoins. Mais c'est une orientation différente des précédentes. Elle doit se traduire en actes et être simplifiée. ☺☺☺



TERRITOIRE ET MÉTIERS

Depuis 2015, la CFDT revendique la mise en place de structures intersociétés à l'échelle du territoire pour piloter les parcours professionnels et les questions sociales.

La CFDT a toujours souhaité que ces structures associent les partenaires sociaux et soient des lieux de négociation pour répondre, en proximité, au plus près des besoins des cheminots. La direction du Groupe public unifié (GPU) a enfin accepté de mettre en place une structure « *de suivi des problématiques relatives à la gestion de l'emploi intersociétés* ». Il faut maintenant traduire cette intention dans un accord.

UNITÉ SOCIALE ET SOCLE DE DROITS COMMUNS

Pour la CFDT, c'est la priorité. Il est impératif que toutes les cheminotes et tous les cheminots, quelles que soient leur société d'appartenance et leur localisation, disposent de droits sociaux similaires. L'égalité et la solidarité ne doivent pas être que des mots, ils doivent devenir une réalité tangible pour les salariés.

Les enjeux sur ces points sont très forts. C'est à la fois le ciment de notre corps social et une condition de réussite. C'est donc indispensable dans un contexte où l'ouverture à la concurrence n'est plus une idée lointaine, mais bien une réalité. ●

ET MAINTENANT ?

CONCRÈTEMENT, TROIS NÉGOCIATIONS VONT ÊTRE LANCÉES DÈS À PRÉSENT

- 1/ **L'organisation** de la négociation collective et le socle de droits communs au périmètre des cinq sociétés issues du GPF.
- 2/ **La mobilité** intersociétés.
- 3/ **Le dialogue social** et fonctionnement des instances.

POUR LA CFDT, LA QUESTION DU CALENDRIER EST ESSENTIELLE

Il faut avancer rapidement pour apporter des réponses et protéger tous les agents du GPU. Il est grand temps que la direction et toutes les organisations syndicales comprennent qu'il y a urgence.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, CE SONT DEUX APPELS D'OFFRES QUI ONT ÉTÉ OUVERTS POUR CONCURRENCER LA SNCF

- Les lignes Nantes > Lyon et Nantes > Bordeaux, ouvertes à la concurrence par l'État.
- L'axe Azur, ouvert par la région PACA.

Si l'on ajoute à cela les annonces faites par la présidente de la région Île-de-France, il est clair que les cheminotes et les cheminots ont besoin de garanties et de protection.

L'ACCORD DE BRANCHE SUR LES CLASSIFICATIONS ET LES RÉMUNÉRATIONS APPORTAIT DE NOMBREUSES PROTECTIONS

Ceux qui l'ont dénoncé expliquaient qu'ils imposeraient une nouvelle négociation.

C'est faux ! La preuve par cet agenda social qui n'aborde pas le sujet. Pourtant, cet accord était doublement bénéfique : d'une part, il créait des garanties minimales pour affronter l'ouverture à la concurrence (encadrement de la polyvalence, progression à l'ancienneté, minima salariaux) et d'autre part, il ouvrait aux cheminots des mesures salariales immédiates estimées à 63 M€ (revalorisation des heures de nuit et prime d'ancienneté pour les contractuels). En l'absence de cet accord qui imposait ces mesures, la question salariale est la grande absente des propositions de la direction.

LA CFDT CONTINUERA D'AGIR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS POUR RETROUVER CE QUE LA NÉGOCIATION AVAIT PERMIS D'OBTENIR

La CFDT a également rappelé la nécessité de mettre en place très rapidement un système de mutuelle et de prévoyance complémentaire. Les travaux vont se poursuivre sur ce sujet. Clairement, pour la CFDT Cheminots, ce sujet n'avance pas assez rapidement et l'idée que les cheminotes et les cheminots ne bénéficient pas d'une protection complémentaire que la loi prévoit est inacceptable ! Pour la CFDT, il y a urgence à apporter des réponses aux cheminots et à construire un cadre social protecteur, juste et socialement attractif. Pour cela, il faut que tous ceux qui négocient s'engagent et aient une sincère volonté d'aboutir. La CFDT participera pleinement à ces négociations, en portant les revendications protectrices et justes pour les cheminotes et les cheminots. ●

